

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 4 novembre 2019

La Carsat Rhône-Alpes et l'OPPBTP Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent ensemble pour la prévention du risque de chute de hauteur dans le BTP



Catherine DEVIDAL, directeur de l'agence Auvergne Rhône-Alpes de l'OPPBTP et Yves CORVAISIER, directeur général de la Carsat Rhône-Alpes, signent une convention de partenariat pour la prévention du risque de chute de hauteur, afin d'accompagner en Rhône-Alpes les entreprises du BTP particulièrement exposées. Pour la période 2019-2022, elle constitue la déclinaison

opérationnelle de la convention de partenariat nationale conclue entre la Cnam et l'OPPBTP en avril dernier et s'inscrit dans la continuité de la convention 2014-2018.

Coordonner leurs actions, agir en complémentarité

Partenaires de longue date, la Carsat Rhône-Alpes et l'OPPBTP souhaitent à la fois coordonner leurs actions et agir en complémentarité du fait de leurs rôles et missions respectifs, en vue de prévenir les risques sur les chantiers de BTP dans les 5 domaines prioritaires suivants :

- prévention des chutes par la mise en commun de moyens de protection collective,
- gestion des manutentions et de l'approvisionnement,
- hygiène et conditions de travail sur les chantiers,
- valorisation de la coordination SPS¹ dans les projets,
- protections collectives maintenues sur ouvrage pour les interventions ultérieures.

¹ coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

Les deux partenaires souhaitent poursuivre leurs actions d'accompagnement individualisé des entreprises, en conservant chacun son choix des cibles et ses méthodes d'intervention.

La Carsat Rhône-Alpes concentrera son action sur 58 projets de construction sur les années 2021 et 2022, pour promouvoir les 5 domaines prioritaires auprès de 29 maîtres d'ouvrage et d'environ 200 entreprises œuvrant sur leurs opérations et ayant des activités à forte sinistralité.

L'OPPBTB accompagne en Rhône-Alpes des entreprises identifiées par secteurs d'activité, en leur proposant des parcours adaptés, assortis d'objectifs quantifiés. Il s'agit d'entreprises de moins de 50 salariés, issues des secteurs charpente, couverture, construction métallique, maçonnerie gros-œuvre, ravalement de façades et entreprises adhérentes à l'Union Nationale Couverture Plomberie de la Fédération Française du Bâtiment.

Un plan d'actions coordonnées sera décidé entre les deux signataires, pour déterminer ensemble les actions à mener auprès des entreprises des maîtres d'ouvrage, en tenant compte des actions déjà engagées par chacun des partenaires.

Les dispositifs d'aides financières et la formation, des leviers d'action en commun

Visant à faciliter la mise en œuvre d'équipements et de compétences nouvelles en entreprise, les aides financières ont fait la preuve de leur efficacité. Si une entreprise bénéficie d'une aide financière d'un des partenaires, elle pourra prétendre à un accompagnement préférentiel de la part de l'autre.

Sur la période 2018-2022, la Carsat Rhône-Alpes dispose de plusieurs incitations financières pour les entreprises du BTP : 5 subventions prévention TPE réservées aux entreprises de moins de 50 salariés et les contrats de prévention pour les moins de 200 salariés.

Les partenaires conviennent également de promouvoir l'offre prévention de l'OPPBTB pour élaborer le document unique et les formations sur le travail en hauteur.

Actions communes spécifiques

Dans la poursuite des actions déjà menées ensemble, la Carsat Rhône-Alpes et l'OPPBTB agiront auprès de leurs partenaires prévention, notamment les organisations professionnelles du BTP, les services de santé au travail et la Direccte (campagne "Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur").

Auprès des maîtrises d'ouvrage, dont le rôle dans le déroulement réussi d'une opération de construction est essentiel, les partenaires s'engagent pour agir de manière coordonnée, en s'informant des actions menées et par la coédition éventuelle de supports régionaux.

À propos des partenaires



La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Rhône-Alpes exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises de la région. Organisme de Sécurité Sociale, elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels, sous la double tutelle de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

La Carsat Rhône-Alpes, un acteur-clé de la santé au travail

La Carsat accompagne les employeurs pour évaluer les risques professionnels au sein de leur entreprise et s'engager dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et assurer la sécurité de leurs salariés. La Carsat Rhône-Alpes agit prioritairement auprès d'entreprises et de secteurs professionnels ciblés pour leur forte sinistralité, notamment le BTP, l'aide et soin à domicile, la logistique, le transport routier de marchandises, le secteur du bois. La prévention des risques chimiques et des troubles musculo-squelettiques sont également prioritaires.

Contact presse : Sandrine Morelli - contact.presse@carsat-ra.fr

Plus d'infos sur [www.carsat-ra.fr/Entreprise/Je m'informe sur les risques professionnels](http://www.carsat-ra.fr/Entreprise/Je_m'informe_sur_les_risques_professionnels)

 [@Carsat_RA](https://twitter.com/Carsat_RA)



L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL** auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.

- **Des actions d'INFORMATION** avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr!

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

Contacts presse :

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

solange.delpech@oppbtp.fr

Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54

stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr